

droit, en accordant l'extradition de Vernègues, de le faire escorter par ses troupes et de le faire échapper avant d'arriver aux confins de la république italienne, que par ce moyen vous sauviez le Pape de la colère de la Russie, sans vous relâcher sur un droit qu'il importait à la France de conserver, et qui est aussi essentiel à la tranquillité des nations, lorsque quinze jours auparavant il avait seulement écrit que vous demandiez un acte qui constatât ce droit et qu'on parlerait ensuite sur le sort du prisonnier.

« Le cardinal légat donne pour raison de sa réticence ou omission 1^o l'espoir d'obtenir votre réponse par écrit ; 2^o que mes instructions me donneraient la mesure de vos intentions qui m'auraient fait agir lentement.

« Cette affaire bien douloureuse pour Sa Sainteté, qui aurait si bien terminé sans cette négligence impardonnable, était finie ; on ne pensait plus aux calamités qu'elle amènerait que pour espérer que vous sentiriez leur dévouement pour votre personne, lorsque la dépêche tardive du cardinal Caprara a jeté Sa Sainteté dans une attente qui lui sera bien affligeante, si vous n'adhérez pas à la prière qu'il vous fait de lui renvoyer Vernègues de Turin, afin qu'il puisse le renvoyer en Russie. Elle est convenue d'après l'évasive que vous avez trouvée pour le tirer d'affaire que vous croirez digne de vous le projet qu'il vous propose et que vous lui donnerez la consolation de faire connaître à l'Europe le cas que vous faites de ses recommandations ».

Avec l'ex-évêque d'Autun, son ministre, il glisse sur sa défense, sans paraître la croire urgente ; pour un peu il gémirait plutôt sur l'insensibilité des confidents de la Malmaison, sur leur imprévoyante discrétion, empêchant la clémence napoléonienne de ressortir son effet immédiat, l'ayant en conséquence forcé lui-même à des efforts surhumains auxquels ne répondront plus les résultats qui ne seront pas payés du prix de la victoire. « Ce n'est que par le courrier d'hier, mande-t-il le même jour, le mercredi 16 mai, qu'au chef de l'Etat, Mgr le cardinal légat a communiqué au cardinal secrétaire les instructions secrètes du premier consul ; ce retard est cause que l'extradition a eu lieu ; si vous m'aviez fait savoir l'instruction du premier consul, exprimée au cardinal légat, je n'aurais pas insisté avec tant de chaleur ; maintenant, faute de cette précaution, nous ne sommes plus en mesure ».